



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Kenny TORFS et Madame Stéphanie LIMPENS, demeurant à 1320 Beauvechain, section de L'Ecluse, rue du Rivage, n° 19.

Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, section de L'Ecluse, rue du Rivage, n° 19, cadastré 3^{ème} Division, section A, numéro 398/K.

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle aile en extension de l'habitation unifamiliale, de sorte de créer une typologie en U, et présente les caractéristiques suivantes : reconstruction partielle et extension du volume principal de l'habitation "en miroir", sur un seul niveau, en respectant :

- la même largeur que la façade existante,
- les mêmes versants et pentes de toiture,
- des hauteurs de faîte et de gouttières identiques,
- des matériaux des parements des façades et de toiture identiques (enduit de teinte blanche et ardoises anthracites).

Le projet s'écarte des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- la nouvelle aile créée en extension du volume principal est surmontée d'une toiture à trois versants de pentes inférieures à 35° (25°) (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture);
- les dépassants de toiture sont supérieurs à 30 cm (Gabarit/volumétrie, volumétrie de toiture);
- l'ensemble des baies projetées n'est pas caractérisé par une dominante verticale (Baies/composition, rapport vide plein);

en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Carine MORSAIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.12, 📠 : 010/86.83.01 ✉ : urbanisme@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 novembre 2021 au 19 novembre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci.

Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

Myriam HAY

Carole GHIOT